



MARYLISE LEBRANCHU
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 05 mai 2015

Marylise LEBRANCHU salue la parution d'un guide des bonnes pratiques sur la mutualisation à destination des communes et des intercommunalités.

Le 22 janvier dernier, Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, et François BAROIN, président de l'Association des Maires de France, recevaient un rapport sur l'évaluation de politique publique concernant les mutualisations dans le bloc communal.

Cette évaluation, commandée en juin 2014 conjointement par la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique et par le Président de l'AMF, s'inscrivait dans le cadre de la démarche de modernisation de l'action publique, et constituait une réalisation exemplaire puisqu'il s'agissait de la première évaluation réalisée en co-pilotage entre l'Etat et une association représentant les collectivités.

C'est sur la base de ce rapport, qu'ont été réalisées les fiches de bonnes pratiques présentées aujourd'hui, et destinées à accompagner les décideurs locaux et leurs administrations dans leur démarche de mutualisation.

Ce guide constitue un outil précieux pour accompagner la montée en puissance des intercommunalités, votée en première lecture du projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Les fiches pratiques réalisées recouvrent l'ensemble des thématiques inhérentes à la démarche de mutualisation. Elles reposent sur des cas concrets de mise en pratique dans des domaines où la mutualisation constitue un avantage décisif : la voirie et l'aménagement de l'espace public, l'accompagnement scolaire, les systèmes d'information, les achats, etc.

La ministre tient à rappeler que « dans un contexte de baisse des dotations, il est nécessaire d'encourager les collectivités dans leurs démarches de mutualisation qui permettent à la fois des économies (en mutualisant les achats par exemple) et un meilleur accès à des services publics de qualité (pour les communes qui ne peuvent pas les financer seules). »

Ce guide est disponible via le lien suivant : <http://www.action-publique.gouv.fr/collectivites-locales-guide-pratique-pour-mutualiser>